ID: 040-224000018-20230102-A10\_PDIPR\_S8\_23-AR

Les Landes, le Départemen



Direction de l'Environnement

Réf.: A-10-PDIPR-S8-2023

\_e

0 2 JAN. 2023

Département des Landes

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

# ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

## Le Président du Conseil départemental des Landes,

 ${\bf VU}$  le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Bas – Armagnac** ;

Considérant la dénonciation de convention dans le quartier de Pinchau ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;

## ARRÊTE:

#### Article 1er:

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos et cavaliers) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR <u>est interdite jusqu'au 30 juin 2023</u> sur les <u>itinéraires suivants</u> :

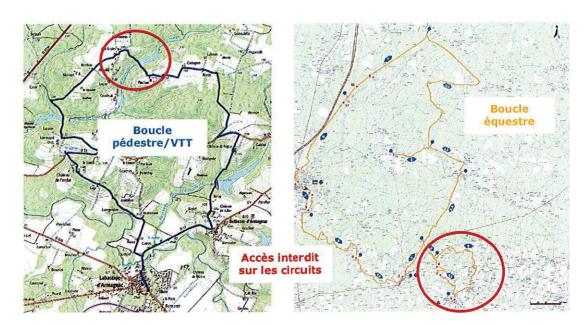
- nº8.5.2 - Labastide-d'Armagnac, circuit de la ronde des châteaux,

n°13.Eq.2, petite boucle

(Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



ID: 040-224000018-20230102-A10\_PDIPR\_S8\_23-AR



#### Article 2:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également diffusé en mairies des communes concernées par l'itinéraire et sur le site internet du Département dédié à la randonnée (rando.landes.fr).

## Article 3:

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Messieurs les Maires des communes de Labastide-d'Armagnac et Betbezer-d'Armagnac ;

#### Et pour information à :

- Madame Magali VALIORGUE et Monsieur Dominique COUTIERE, Conseillers départementaux du canton Haute Lande d'Armagnac ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT CODEP ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre CDTE ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivités.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Lucie TAVERNE

Directrice DGA

Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités